

PRODUITS MÉDICAUX IMPORTÉS À CROISSANCE LA PLUS FORTE, 1993
Milliers de dollars US

Produits enregistrant une croissance des importations supérieure à 100 p. 100	1990	1993	Pourcentage de croissance
Composés et amalgames de métaux précieux	29	247	752
Enduits et autres articles comportant une couche d'adhésif	1 401	5 102	264
Préparations opacifiantes (rayons X); réactifs diagnostiques	768	1 903	148
Boîtes et trousse de premiers soins	42	309	636
Réactifs diagnostiques ou de laboratoire composites	14 711	34 293	133
Articles hygiéniques ou pharmaceutiques en caoutchouc	952	2 090	120
Appareils sanitaires et pièces (aluminium)	130	289	122
Ambulances, nouvelles ou d'occasion	111 250	253 137	126
Chaises roulantes sans propulsion mécanique	206	724	251
Chaises roulantes à propulsion mécanique	94	200	113
Verres de contact	1 276	6 150	382
Électro-cardiographes	2 162	6 026	179
Équipement d'électro-diagnostic	28 185	58 963	109
Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles pour seringues	1 704	4 053	138
Aiguilles, cathéters, canules et autres	9 857	20 677	110
Instruments et appareils ophtalmiques	3 530	7 911	124
Instruments et appareils utilisés en sciences vétérinaires ou médicales	16 385	37 354	128
Appareils de mécano-thérapie, de massage, pour tests psychologiques	637	1 706	168
Équipement d'oxygénothérapie, de respiration artificielle et autres appareils respiratoires thérapeutiques	6 749	17 210	155
Stimulateurs cardiaques, pièces et accessoires non compris	937	2 908	210
Appareils utilisant les rayons X	16 466	64 019	289
Appareils utilisant les rayons alpha, bêta ou gamma	35	680	1 843
Pièces et accessoires reposant sur l'utilisation des rayons X et d'autres rayons	3 701	7 621	106
Chaises de dentistes, de coiffeurs ou comparables et pièces pour celles-ci	578	1 268	119
Fournitures et pièces médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	2 401	10 435	335

Source : *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*, Secrétariat au Commerce et au Développement industriel, Statistiques sur l'importation, 1990, 1993.

également d'excellentes possibilités pour assurer la formation du personnel infirmier et paramédical et des instructeurs en premiers soins.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Tous les projets de construction hospitalière, qu'ils soient publics ou privés, doivent recueillir l'approbation du *Secretaría de Salud (SS)*, Secrétariat à la Santé. Cette approbation dépend d'une

combinaison de critères médicaux et architecturaux. Elle est également soumise à l'approbation préalable des autorités du domaine de la santé de l'État concerné ou du *Departamento del Distrito Federal (DDF)*, Ministère du District fédéral.

Le processus de planification et de construction fait appel à trois étapes. Tout d'abord, il faut cerner le besoin d'un hôpital donné et procéder à une étude de faisabilité. Cela peut nécessiter d'avoir recours à des experts-conseils. En second lieu, la proposition de projet doit être approuvée par la Division de la coordination générale de la construction, de l'entretien et de l'équipement du SS. Enfin, il faut préparer et faire approuver les caractéristiques détaillées du projet.

Si le projet est public, on lance alors l'appel d'offres; s'il s'agit par contre d'un projet privé, les caractéristiques seront transmises au promoteur du projet.

LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

Les sociétés canadiennes qui ont pénétré le marché mexicain ont le plus souvent commencé par participer à des congrès, des conférences ou des foires commerciales pour établir des contacts avec des clients et des partenaires éventuels. La plupart des entreprises ont constaté qu'il est essentiel de disposer d'une présence locale permanente parce que les Mexicains aiment traiter avec des gens qu'ils connaissent. Le partenariat constitue également une façon efficace d'y parvenir, que ce soit en recrutant un agent, un représentant, en mettant en place une coentreprise ou en participant à une autre forme d'alliance stratégique.

Les techniques d'achat

La plupart des achats au sein du *población abierta*, système ouvert, et du *población derechohabiente*, système à base de cotisations, sont faits dans le cadre d'un processus public d'appel d'offres et obéissent à la *Ley de Adquisiciones* du gouvernement fédéral, Loi sur les achats. Il s'agit de la législation à laquelle tous les achats du gouvernement fédéral de biens et de services doivent se conformer, y compris ceux du Système national de soins de la santé. Cette

